

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**Arrêté municipal n°020-2023**  
**Autorisation d'occupation du domaine public – vente de gâteaux**

Monsieur le Maire de Dommartin,

**Vu** l'article L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le Code de la Route,  
**Vu** le Code de la voirie routière,  
**Vu** la demande de Mme WAJS, présidente de l'association du Sou des écoles de Dommartin,

**Considérant** qu'il appartient à la municipalité de réglementer l'occupation des espaces publics,

### ARRETE

**Article 1 :** L'association du Sou des écoles de Dommartin, représentée sa présidente, Mme Marianne WAJS, est autorisée à vendre des gâteaux lors de la sortie de l'école entre 16h30 et 17h30. Ces ventes auront lieu à l'extérieur de l'école, sous la halle.

**Article 2 :** Les ventes, au nombre de dix, auront lieu chaque lundi (hors vacances et jours fériés) et s'étendront du lundi 20 mars au lundi 26 juin 2023.

**Article 3 :** Le pétitionnaire a l'autorisation d'installer des tables à côté de l'inscription « école Bernard CLAVEL » visible sur le portail.

**Article 4 :** Aucun parent ni aucun membre de l'association **non habilité** ne devra rentrer dans l'école selon le plan Vigipirate en vigueur. Seuls sont habilités Mesdames Elodie CHAMBON, Séverine DELAFOSSE, Stéphanie CHUROUX, Ségolène COMMANDEUR et Carole Le TOLGUENNEC.

**Article 5 :** Il est demandé au pétitionnaire de communiquer auprès des familles sur les risques d'allergies alimentaires liés aux ingrédients utilisés pour confectionner les gâteaux.

**Article 6 :** A la fin de chaque vente, tout sera débarrassé et nettoyé de façon à laisser les lieux propres.

**Article 7 :** Le présent arrêté ne sera valable que pendant la période impartie. Il sera périmé de plein droit s'il n'en n'a pas été fait usage avant l'expiration du délai.

**Article 8 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à  
Monsieur le Lieutenant de Gendarmerie de Dardilly  
Monsieur le Chef du Centre de secours des sapeurs-pompiers de La Tour de Salvagny - Dommartin  
Mme Marianne WAJS, présidente du Sou des écoles  
Et affichée en mairie.

Fait à Dommartin,  
le mardi 21 février 2023  
Le Maire, Alain THIVILLIER

Affiché le :

27/02/23

